

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 19 EME BOIS COLOMBES CHESS MASTER

Article 1 : Généralités

Le Cercle d'échecs de Bois-Colombes organise le 19e Bois Colombes Chess Master (BCCM) du lundi 26 au vendredi 30 décembre 2022

Il comporte les groupes suivants :

- un Open A ouvert aux joueurs de 1900 Elo et plus (avec possibilités de normes)
- un Open B ouvert aux joueurs de 1500 à 2000 Elo;
- un Open C ouvert aux joueurs de 1600 Elo et moins.

Le classement Elo de septembre, octobre, novembre ou décembre pourra être pris en compte pour jouer l'open de catégorie supérieure. Cette dérogation ne fonctionne pas pour jouer l'open de catégorie inférieure.

Le tournoi est limité à 360 joueurs sur l'ensemble des 3 opens.

Les joueurs doivent être licenciés A à la F.F.E. pour la saison en cours (la licence peut être prise auprès du club organisateur) ou avoir un code Fide (Id Fide) dans une fédération reconnue par la F.I.D.E. (autre que la Fédération Française des Ecehcs

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. définies au 88^e Congrès de Goynuk en octobre 2017 et entrées en application au 1^{er} janvier 2018.

Les appariements se font au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi (Programme d'appariement par internet) mis à disposition par la Fédération Française des Echecs dans sa dernière version.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence (pointage) et réglé leurs droits d'inscription avant le lundi 26 décembre à 11h30.

Les propositions de nulle sont autorisées conformément aux règlements de la FIDE. Tout accord entre les joueurs sans véritable combat sur l'échiquier pourra être sanctionné d'un double forfait.

Article 3: Frais d'inscription

Les droits d'inscription sont identiques pour les 3 Opens et sont déterminés comme suit, le tarif étant de moitié pour les jeunes et les maitres Fide :

- Jusqu'au 30 septembre 2022 : 40 €
- Du 1er au 31 octobre 2022 : 50 €
- Du 1^{er} au 30 novembre 2022 : 60 €
- Du 1^{er} au 25 décembre 2022 : 70 €
- Sur place le 26 décembre avant 11h : 80 € (Dans la limite des places disponibles)

L'inscription est gratuite pour les GM, MI, GMF, MIF et membres de l'équipe de France Jeunes si inscription au plus tard le 24 décembre 2022 à 12 h

Article 4 : Cadence de jeu

La cadence pour les 3 opens est de 90 minutes pour toute la partie avec 30 secondes d'incrément par coup.

Article 5 : Horaires des rondes

Les horaires sont les suivants :

Clôture des inscriptions : lundi 26 décembre 2022 à 11h Pointage : lundi 26 décembre 2022 de 10h à 11h30.

Rondes:

- 1. Lundi 26 décembre 2022 à 12 h
- 2. Lundi 26 décembre 2022 à 17 h 30
- 3. Mardi 27 décembre 2022 à 10 h
- 4. Mardi 27 décembre 2022 à 15 h 30
- 5. Mercredi 28 décembre 2022 à 10 h
- 6. Mercredi 28 décembre 2022 15 h 30
- 7. Jeudi 29 décembre 2022 10 h
- 8. Jeudi 29 décembre 2022 15 h 30
- 9. Vendredi 30 décembre 2022 à 10 h

Clôture du tournoi et remise des prix : Vendredi 30 décembre 2022 à 16h.

Article 6 : Classement

Il sera attribué 1 point pour une victoire, 0,5 point pour un match nul et 0 pour une défaite.

En cas de nombre de points identiques, les joueurs ex æquo seront départagés en utilisant le Buchholz tronqué des résultats des deux adversaires avec les scores les plus bas et la Performance, dans cet ordre.

Dans le cas où une erreur d'enregistrement des résultats a été commise lors d'une ronde R, les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant l'affichage de l'appariement de la ronde R+2. Dans le cas contraire, le résultat sportif sera rectifié après la fin du tournoi et le classement du tournoi ne pourra être modifié

Article 7 : Liste des prix

La liste définitive des prix sera affichée avant le début de la ronde n°5.

Les prix sont non cumulables. Les prix au classement général seront partagés au Système Hort dans la limite d'un plancher de 80 €. Les prix par catégorie sont attribués à la place.

Chaque lauréat recevra le prix le plus important auquel il est éligible et dans l'rdre indiqué ci-dessous. Les joueurs forfait à la ronde 9 ou non présents à la remise des prix ne pourront obtenir leur prix. Il sera considéré comme un don au Cercle d'Echecs de Bois Colombes.

OPEN A (Total 3 100 €)

Classement général		
1e 1200		
2e	700 €	
3e	400 €	
4e	200 €	
5e	120 €	

Prix par tranches Elo			
1900 - 2100 2101 - 2300			
1 ^{er}	120 €	120 €	
$2^{\text{\`e}me}$	80 €	80 €	

Prix spéciaux

Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de joueurs dans la catégorie pour que le prix soit distribué

1er Vétéran (3)	1er Senior + (3)	1er jeune (6)	1ère joueuse (3)	1er du club de Bois- Colombes (3)
80 €	80 €	80 €	80 €	80 €

OPEN B (Total 1 900 €)

Classement général		
1 ^{er}	450 €	
2 ^{ème}	300 €	
3 ^{ème}	200 €	
4 ^{ème}	150 €	
5ème	120 €	

Prix par tranches Elo		
1500-1700 1701-1900		
1 ^{er}	120 €	120 €
2 ^{ème}	80 €	80 €

Prix spéciaux Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de joueurs dans la catégorie pour que le prix soit distribué				
1er Vétéran (3)	1er Senior + (3)	1er jeune (6)	1ère joueuse (3)	1er du club de Bois- Colombes (3)
80 €	80 €	80 €	80 €	80 €

OPEN C (Total 1 400 €)

Classement général		
1e 200 €		
2 ^è	150 €	
3è	130 €	
4è 120 €		
5ème	80 €	

Prix par tranches Elo		
1000-1200 1201-1400		
1e	120 €	120 €
2 ^è	80 €	80 €

Prix spéciaux Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de joueurs dans la catégorie pour que le prix soit distribué				
1er Vétéran (3)	1er Senior + (3)	1er jeune (6)	1ère joueuse (3)	1er du club de Bois- Colombes (3)
80 €	80 €	80 €	80 €	80 €

Article 8 : Byes autorisés

Pendant les six premières rondes, les joueurs ont la possibilité de prendre jusqu'à deux « byes » à un demi-point, à condition de le signaler à l'arbitre principal avant la fin de la ronde précédente (ou avant la fin du pointage pour la ronde 1. Les byes ne sont pas autorisés dans les trois dernières rondes.

Article 9: Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 60 minutes de retard est déclaré forfait.

Tout joueur forfait sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si son absence est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante. Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi.

Les forfaits et abandons de tournoi non justifiés seront automatiquement signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

En cas de forfait, vous pouvez contacter l'arbitre principal par SMS/ Whatsapp au 06 45 50 57 48 en précisant le nom / prénom / n° de licence et Open concerné.

Article 10 : Annonce des résultats

À l'issue de la partie, les joueurs doivent indiquer le résultat sur leur feuille de partie, signer leur feuille de partie et celle de leur adversaire, ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule. Le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de partie nulle) doit apporter les originaux des deux feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Article 11 : Appareils électroniques

Les téléphones mobiles et autres appareils de communication électronique sont tolérés dans la salle de jeu à condition d'être dans un sac fermé et complètement éteints. Ils ne pourront en aucun cas être dans une poche et/ou être accessibles du joueur sauf autorisation expresse de l'arbitre principal.

Pour couper court à toute suspicion de triche, le Cercle d'Echecs de Bois-Colombes propose un système de consigne pour les appareils électroniques (voir à la buvette)

Tout son émis, sonnerie, alarme ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie. S'il est manifeste qu'un joueur a utilisé un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Les téléphones et appareils électroniques peuvent également être déposés à la buvette.

Article 12 : Equipe d'arbitrage

L'arbitrage est assuré par Jocelyn AZZEGAG (Arbitre Fédéral Elite 1), arbitre principal.

Il est assisté de Gwenole GRALL (Arbitre Fédéral Elite 1), Stéphane GOBERT (Arbitre Fédéral Open 2), Danny DOMINGUES (Arbitre Fédéral Club).

Article 13: Commission d'appel

Une commission d'appel de 5 membres est composée au cours de la première ronde. Sa composition est affichée dans la salle de jeu. Elle est présidée par un membre du club de Bois-Colombes et comprend l'un des arbitres (autre que celui qui a pris la décision). Elle comprend par ailleurs un joueur de chacun des tournois.

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Article 14 : Contrôle anti-dopage /

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 15: Comportement des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur (RI).

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi, ainsi que d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission d'un arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Tr 1 '''	• • • • • • • •	
Louis les narticinants	engagent å respecter l	le nrecent reglement
Tous les participants	ongagem a respecter i	ie present regionient.

L'arbitre principal,

L'organisateur,